

COMPTE RENDU / PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 5 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux (2022), le 5 octobre, à 18h00, les membres du Conseil du Syndicat de Mutualisation d'Eau du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA) dûment convoqués par Monsieur Vincent RAILLIET, Président du Syndicat se sont rassemblés au Pôle de l'eau à St Pair Sur Mer. La convocation à la présente séance a été adressée le 28 septembre 2022.

Nombre de membres en exercice :	83
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	52

Etaient présents :

EAU : M. François LEMOINE (**Anctoville sur Boscq**) ; M. Philippe COLLET, M. Hervé LAINÉ, M Bertrand CLAVEAU & M. Bernard THALAMY (**Avranches**) ; M. Eric QUINTON (**Bacilly**) ; M. Jacques BOUTOUYRIE (**Breville sur Mer**) ; M. Vincent RAILLIET (**Carolles**) ; M. Serge PORTAIS (**Champeaux**) ; M. Philippe MARTIN (**Chavoy**) ; M. Christophe BRATEAU (**Donville les Bains**) ; M. Jean-Marc JULIENNE, Mme Frédérique SARAZIN, Mme Marine LAPIE, M. Philippe LEROUX & M. Michel PICOT (**Granville**) ; M. Rémi HARIVEL & M. Abel LEMARCHAND (**Jullouville**) ; M. Denis DULIN (**Le Luot**) ; M. Jérôme CHARDRON (**Le Parc**) ; Mme Monique LESEIGNEUR-LEULLIER (**Lolif**) ; M. Christian GAILLARD & M. Gérard HAILLOT (**Marcey les Grèves**) ; Mme Rachel LAMORT (**St Aubin des Préaux**) ; M. Jean-Louis DOUBLET (**St Jean de la Haize**) ; M. Olivier JEAN (**St Jean des Champs**) ; M. Alain BACHELIER (**St Jean le Thomas**) ; Mme Isabelle LE SAINT (**St Pair sur Mer**) ; M. Denis CHARPENTIER (**St Planchers**) ; M. Gaëtan LAMBERT & Mme Anne-Cécile REBELLE (**Sartilly-Baie-Bocage**) ; M. Alexis BLANDIN (**Tirepiéd sur Sée**) ; M. Bruno JOSSAUME (**Yquelon**).

SAGE : M. Vincent RAILLIET, Mme Anne-Cécile REBELLE, M. Jean-Marc JULIENNE, M. Hervé LAINÉ, M. Denis DULIN, M. Michel PICOT, M. Bertrand CLAVEAU & M. Patrick DOUASBIN.

PROCURATIONS : M. David NICOLAS à M. Philippe COLLET. Mme Camille PESCHET à M. Hervé LAINÉ. M. Michel GUEZET à M. Bertrand CLAVEAU. M. Jean-Paul RANCHIN à M. Jean-Marc JULIENNE. M. Claude LASIS à Mme Anne-Cécile REBELLE. M. Yannick POT à M. Christophe BRATEAU. M. Jean-Patrick HAUBERT à M. Vincent RAILLIET. Mme Marie-Mathilde LEZAN à M. Philippe LEROUX. Mme Anne MARGOLLÉ à M. Abel LEMARCHAND. M. Pascal DOUBLET à Mme Isabelle LE SAINT.

EXCUSES : M. Philippe DESQUESNES, M. Gilles MENARD, M. Michel PEYRE, M. Christian BEAUQUET, M. Georges HERBERT, M. David GUERLAVAIS, M. Daniel LEFEVRE, Mme Elise ROUSSEL, Mme Chantal THEAULT, M. Vincent BICHON, M. Gilles DESMOTTES, M. Jean-Hugues LORAULT, M. Patrick GILL & M. Jean-Luc COUILLARD.

ABSENTS : M. Alexis COSSON-JAMES, M. Walter LEBOURG, Mme Clélia JARNIER, Mme Fabienne MOALIC, M. Serge ALLAIN, M. Bertrand DUBOURG, M. Michel GRENTE, M. Jacques VARY & M. Francis TURPIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe BRATEAU

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2022 à 18h00

Désignation d'un(e) secrétaire de séance
Validation du Compte-rendu du 06/07/2022

AFFAIRES GÉNÉRALES :

CR des décisions du Président et du Bureau

1. Désignation d'un représentant pour la signature des actes en la forme administrative
2. Tableau des emplois – Mise à jour octobre 2022

AFFAIRES SAGE :

1. Rapport d'activité du SAGE et Côtiers Granvillais - 2021

AFFAIRES EAU :

1. Rapport sur le prix et la qualité du service Eau Potable du SMPGA - 2021
2. Compléments à la DE-2021-05-05-E-06 – Achat de terrains sur la commune de St Planchers
3. Attribution du marché n°222006 – Sécurisation de l'alimentation du Granvillais – Réservoirs au sol St Nicolas
4. Mise à jour 07/22 du règlement de service du SMPGA – Avenant Concession Distribution
5. Mise à jour 07/22 du règlement de service du SMPGA – Avenant Gérance Vains
6. Mise à jour 07/22 du règlement de service du SMPGA – Avenant Gérance Ex-SIAEP Sartilly Sud
7. Impacts du terme de contrats de gérance sur le mode d'exploitation

-*-*-*

En raison d'une recrue récente du COVID, le quorum n'a pas été atteint pour pouvoir voter les délibérations des compétences des budgets du Général et du SAGE.

Seules, les affaires sur l'EAU ont pu être délibérées, le quorum ayant été atteint.

DE-2022-10-05-E-01 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SMPGA - 2021

Le rapport annuel 2021 du SMPGA - EAU présenté en annexe fait état de référence sur le bilan de l'année 2021.

VU, l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers,

VU, l'article L.1411-13 du code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise à disposition de ces documents,

CONSIDÉRANT que le rapport annuel est un document essentiel d'exploitation, quel qu'en soit le gestionnaire,

CONSIDÉRANT que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service,

CONSIDÉRANT qu'un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

CONSIDÉRANT que le Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin est un producteur et

un distributeur d'eau potable.
Le comité syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 :

PREND acte des informations qui viennent de lui être communiquées sur le RPQS 2021

M. Philippe COLLET : Ces données sont rassurantes et traduisent le travail réalisé étape par étape.

M. Jean-Marc JULIENNE : Ces données sont importantes et il est important d'avoir ces éléments sous la main pour éviter toute mauvaise communication

M. Michel PICOT : Je félicite les équipes pour tout le travail fourni et d'autant plus avec une période estivale compliquée.



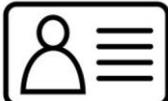
Présentation RPQS SMPGA 2021

Comité syndical du 05 octobre 2022

Rappel du cadre réglementaire

Le RPQS est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) et produit tous les ans par chaque service d'eau pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Véritable carte d'identité du service, il doit apporter une vision claire et précise de l'activité 2021.



Cette présentation est un guide pour découvrir et cibler au mieux les éléments complets du rapport

P 0 P 128

I. Caractérisation technique du service Eau potable

Modes de gestion

Contrats	Nombre	Informations principales
Régie	1	6 989 habitants en distribution 4 008 abonnés 258 628 m ³ produits en production
Gérances (marché publics)	7	9 577 habitants en distribution 6 310 abonnés 510 551 m ³ produits en production
Concessions	2	35 182 habitants en distribution 26 176 abonnés 2 465 745 m ³ produits en production
TOTAL		51 748 habitants 36 494 abonnés 3 234 924 m³ produits

Quatre contrats de gérance arrivant à échéance fin 2021 :

- Gérance SIAEP de Champeaux -> reprise par CEGA en 2022
- Gérance St Jean le Thomas (et Ronthon) -> reprise par CEGA en 2022
- Gérance Sartilly Bourg Distribution -> reprise par CEGA en 2022
- Gérance Sartilly Bourg Production -> nouveau contrat STGS d'un an

P 4 P 38

I. Caractérisation technique du service Eau potable

Evolution des abonnés

Nom de la commune	Nombre d'abonnés 2020	Nombre d'abonnés 2021	Variation en %
Arcaucelle sur Bocou	204	208	0,2%
Aranches	4 883	4 908	0,5%
Bailleville	2 173	2 201	0,9%
Cavelles	964	979	1,1%
Donville les Bains	2 342	2 399	2,4%
Granville	9 421	9 510	0,9%
St Julien des Préaux	219	223	0,9%
St Neger	77	77	0,0%
Saint Pair sur Mer	3 762	3 815	0,6%
Saint Planchers	738	744	0,2%
Épauville	482	472	-0,2%
Sartilly-Bain-Boisage (Sartilly)	950	959	0,4%
Sartilly	418	411	-1,7%
Sartilly-Bain-Boisage (Champeaux)	152	151	-0,7%
Dragery Ronthon	468	470	0,4%
Leffé	395	396	0,3%
Sartilly-Bain-Boisage (Montvallon)	207	206	-0,5%
Sartilly-Bain-Boisage (Anges)	142	143	0,7%
Champeaux	371	371	0,0%
Launayville (St Michel des Loges)	482	481	-0,2%
St Pierre Lings	317	326	0,3%
Saint Jean le Thomas	539	533	-1,3%
Ronthon	138	131	-5,8%
Merveux les Orives	706	706	0,0%
Vivry	483	486	0,6%
Beville sur Mer	514	515	0,2%
Coudreville	824	824	0,0%
Longueville	398	394	-1,0%
Saint-Jean des Champs	608	612	0,6%
Chassy	73	68	-7,0%
Le Lait	157	149	-5,1%
Le Parc	595	582	-2,2%
Pont sous Aranches	374	383	0,9%
St Jean de la Haie	271	270	-0,4%
Trouard sur Saie	444	443	-0,2%
Total	36 229	36 494	0,7%

Top 5 :

- Granville – 9 510 ab
- Aranches – 4 908 ab
- St Pair sur Mer – 3 815 ab
- Jullouville – 3 048 ab
- Donville les Bains – 2 399 ab

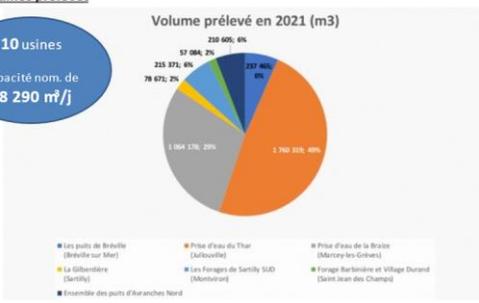
P 4 P 38

I. Caractérisation technique du service Eau potable

Volumes prélevés

10 usines
capacité nom. de 18 290 m³/j

Volume prélevé en 2021 (m³)



Source	Volume (m ³)	Pourcentage
Les puits de Beville (Beville sur Mer)	1 064 178	28%
Les puits de Beville (Beville sur Mer)	210 605	6%
Prix d'eau du Trar (L'Éclouville)	217 466	6%
Les Forages de Sartilly SUD (Montvallon)	78 672	2%
Forage Barbinière et Village Durand (Saint-Jean des Champs)	1 760 322	48%

	2020	2021	% évolution
	3 557 692 m ³	3 623 693 m ³	+1,9%

P 4 P 38

II. Tarification de l'eau et recettes du service

Facture d'eau type 120 m³

Commune	Montant TTC facture 120 m ³ 2021	Montant TTC facture 120 m ³ 2022
Ensemble des communes	315,48	300,86
Chausey	687,00	666,81

2,5 € TTC /m³ Ab. compris 2022

2,63 € TTC /m³ Ab. compris 2021

Pour info, facture 2022 type 80 m³ moyenne du SMPGA: 209,63 € TTC soit 2,62 € TTC/m³ ab. compris

Taux d'impayés

	Factures émises 2020	Reste à recouvrer	Taux d'impayé
Régie	944 766,56	11 340,13	1,20%
Gérances	1 354 583,00	17 921,96	1,32%
Concession	6 085 215,98	119 243,54	1,96%
TOTAL	8 384 565,54	148 505,63	1,17%

P 39 P 46

II. Tarification de l'eau et recettes du service

Rémunération des exploitants

Moyenne Production de l'eau :

- Contrat de concession : 0,4657 €/m³
- Contrats de gréance : 0,6039 €/m³
- Régie : 0,8314 €/m³

Moyenne Distribution de l'eau :

- Contrat de concession : 0,7409 €/m³
- Contrats de gréance : 1,0537 €/m³
- Régie : 2,0305 €/m³



Soit une pluralité de coûts que le SMPGA souhaite rationaliser. Le coût de la régie intègre des frais directs du syndicat qui ne sont pas supportés par les exploitants externes.

Total des recettes liées à la vente d'eau

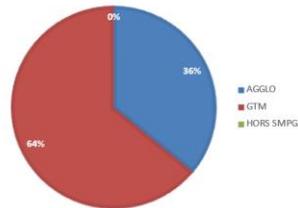
	2020	2021
Gréances	1 190 460,07	1 261 196,94
Régie	826 564,27	746 256,63
DSP	4 415 410,92	4 191 893,62
Total	6 432 435,26	6 199 347,19



II. Tarification de l'eau et recettes du service

Pour info: typologie des recettes (2020)

AGGLO	1 245 014,98
GTM	2 392 863,02
HORS SMPGA	362,99
Total général	3 738 240,99



GRANVILLE	1130726,33
AVRANCHES	536675,56
SARTILLY BAIE BOGAGE	405804,26
SANT-PAIR-SUR-MER	293836,30
JULLOUVILLE	200055,69
DONVILLE-LES-BAINS	164297,24
YQUELON	111329,55
MARCEY LES GREVES	79353,74
SAINT JEAN DES CHAMPS	78154,42
COUDEVILLE	77135,34
BREVILLE SUR MER	65005,39
LE PARC	61481,95
SAINT-PLANCHERS	59746,34
ST JEAN LE THOMAS / RANTHON	55455,68
VAINS	52705,12
CAROLLES	52647,88
POINTS	50315,67
TIREPIED-SUR-SÉE	45076,78
SANT-AUBIN-DES-PREAUX	40286,88
ST PIERRE LANGERS	32803,46
LONGUEVILLE	31189,97
CHAMPEAUX	30404,71
ST JEAN DE LA HAIZE	28454,46
ANCTOVILLE-SUR-BOSQ	23247,79
LE LUOT	22864,15
CHAVOY	6767,60
ST ANCHERS	1933,78
SUBLIGNY	254,90
BREHAL	0,00
Total général	3 738 240,99



III. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau (1/2)

99,2% en 2020

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie	1621	1	99,94%
Anctoville-sur-Bosq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon	1278	1	99,9%
Sartilly-Baie-Bogage (Sartilly)	102	0	100,0%
Lolif, Sartilly-Baie-Bogage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)	78	0	100,0%
Sartilly-Baie-Bogage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers	36	0	100,0%
Marcey les Grèves	24	0	100,0%
Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ranthon)	30	0	100,0%
Vains	30	0	100,0%
Le Parc, Tirepiéd-sur-Sée (Tirepiéd), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le Luot, Chavoy	25	0	100,0%
Breville/Coudeville/Langueville	12	0	100,0%
Saint Jean des Champs	6	0	100,0%

La non-conformité microbiologique a été mesurée à Granville, une purge a été réalisée et la contre-analyse réalisée dans les jours suivants était conforme.



III. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau (2/2)

98,0% en 2020

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Taux de conformité exercice 2021
Paramètre physico-chimiques	10080	16	99,84%
Anctoville-sur-Bosq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon	7008	0	100,0%
Sartilly-Baie-Bogage (Sartilly)	1279	0	100,0%
Lolif, Sartilly-Baie-Bogage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)	498	0	100,0%
Sartilly-Baie-Bogage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers	564	2	99,6%
Marcey les Grèves	24	0	100,0%
Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ranthon)	467	0	100,0%
Vains	171	0	100,0%
Le Parc, Tirepiéd-sur-Sée (Tirepiéd), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le Luot, Chavoy	49	14	71,4%
Breville/Coudeville/Langueville	13	0	100,0%
Saint Jean des Champs	7	0	100,0%

Les 16 non-conformités physico-chimiques correspondent toutes à des dépassements de la limite de référence sur le paramètre CVM. Le système de purge a aussi été réadapté et un renouvellement des conduites concernées par cette problématique est programmé dans le plan de renouvellement.



III. Indicateurs de performance

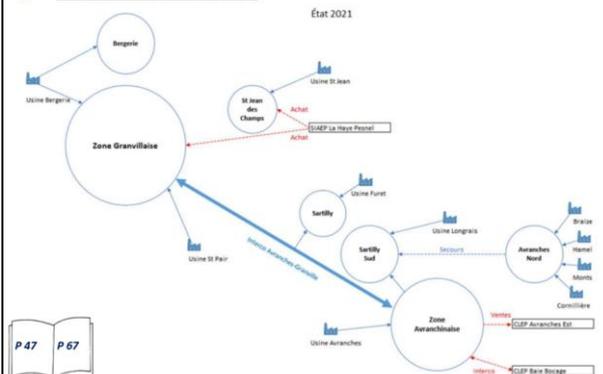
Performances de la sécurisation

- Capacités des ressources bien maîtrisées
- Outils de pilotage mis en place pour suivre en temps réel les masses d'eau Ressources 2.0
- **Interconnexions internes**
 - Avranchin et Granvillais interconnectés,
 - Donville via Granville,
 - Vains via Marcey-les-Grèves,
 - Sartilly via l'interconnexion Avranches-Granville.
- Pistes d'améliorations :
 - Sécurisation de la commune de St Jean des Champs via St Planchers,
 - Amélioration de la sécurisation du secteur de Sartilly en direct de l'interconnexion,
 - Sécurisation du secteur d'Avranches Nord. actuellement non connecté
- **Interconnexions externes**
 - Sur Avranches vers St Aubin de Terregate avec le SDeau50
 - Secours de St Jean des Champs par le SIAEP de la Haye Pesnel
- **Projet Sdeau50 de mise en service en 2022** entre Granville et Cérences



III. Indicateurs de performance

Performances de la sécurisation



III. Indicateurs de performance

Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

Indice allant de 0 à 120.

Points	Détail
15	Plan des réseaux
30	Inventaire des réseaux
75	Autres éléments de connaissance et gestion des réseaux

Projet SIG en cours pour uniformiser la gestion qualitative du territoire

	Exercice 2021
Anctoville-sur-Bosq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon	107
Sartilly-Baie-Bogage (Sartilly)	85
Lolif, Sartilly-Baie-Bogage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)	100
Sartilly-Baie-Bogage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers	95
Marcey les Grèves	98
Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ranthon)	85
Vains	100
Le Parc, Tirepiéd-sur-Sée (Tirepiéd), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le Luot, Chavoy	81
Breville/Coudeville/Langueville	89
Saint Jean des Champs	87
Moyenne	97

Score de 66 / 120 en 2020



III. Indicateurs de performance

Rendement du réseau de distribution

	Rendement du réseau décret 2007	Linéaire
Anctoville-sur-Bosq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon	90,03%	385,04
Sartilly-Baie-Bogage (Sartilly)	85,08%	38,15
Lolif, Sartilly-Baie-Bogage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)	81,82%	130,83
Sartilly-Baie-Bogage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers	91,46%	69,955
Marcey les Grèves	99,47%	23,985
Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ranthon)	76,91%	18,378
Vains	99,33%	20,639
Le Parc, Tirepiéd-sur-Sée (Tirepiéd), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le Luot, Chavoy	85,70%	187,43
Breville/Coudeville/Langueville	85,28%	62,25
Saint Jean des Champs	94,43%	39,82
Total	89,11%	976,477

Rendement de 84,7% en 2020



III. Indicateurs de performance

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Exercice	2019	2020	2021	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	
Linéaire renouvelé (km)	29.0	25.7	12.4	2.3%	> 1,6 %

1,6 % = Bonne pratique, renouvellement des réseaux sur 60 ans
Passage d'opérations importantes à de plus petites opérations multiples mais plus ciblées



III. Indicateurs de performance

Indice d'avancement de protection des ressources en eau

Périmètres de protection

- 0% Aucune action de protection
- 20% Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

	Etat d'avancement de la procédure
Prise d'eau de la Braizze	80%
Prise d'eau du Thar	60%
Captage de la Gilberdière	80%
Captages d'Avranches Nord	80%
Captages de Bréville-sur-Mer	50%
Captages de Saint-Jean-des-Champs	80%
Captage de Sartilly Sud	80%
Prise d'eau de la Sée (Projet)	20%
Moyenne pondérée	68%



IV. Financement des investissements

TRAVAUX 2021

BUDGET	REALISE 2020	REALISE 2021
DIST REGIE	242 468 €	1 687 883 €
PROD DSP	490 920 €	61 340 €
DIST DSP	749 938 €	1 005 673 €
PROD REGIE	0 €	133 833 €
TOTAL	1 483 327 €	2 888 729 €

- DIST Régie
 - o Renouvellement des conduites Sarrilly - dépenses des travaux 2020
 - o St Jean le Thomas travaux de renouvellement des conduites d'eau potable - montage de la Pennerie
- PRODDSP:
 - o Granville - Bain Nicolas : dépenses de maîtrise d'œuvre et d'étude préalable pour la préparation des travaux de rénovation des cuves enterrées site butan fin 2022 sur les sites de réservoir de Sain Nicolas,
 - o Prise d'eau de la Sée : dépenses également de maîtrise d'œuvre et d'études préalable pour la préparation de l'implantation d'une prise d'eau sur la Sée à Tirepied d'accord avec l'usine d'Avranches,
 - o Dans le cadre de chantiers sur le renouvellement des conduites d'eau potable sur le boulevard Foch et les rues annexes à Avranches, une partie des travaux a été réalisée sur les conduites de production entre l'usine d'Avranches et le réservoir de Patton,



IV. Financement des investissements

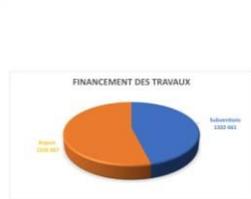
TRAVAUX 2021

BUDGET	REALISE 2020	REALISE 2021
DIST REGIE	242 468 €	1 687 883 €
PROD DSP	490 920 €	61 340 €
DIST DSP	749 938 €	1 005 673 €
PROD REGIE	0 €	133 833 €
TOTAL	1 483 327 €	2 888 729 €

- DISTDSP:
 - o Avranches Quartier St Gervais/ Bld Foch : étude et travaux de renouvellement des conduites de distribution rue Paul Primaux, rue Changeons rue du gué l'Epine, rue des Nus Pieds, rue de la Liberté - place du petit palet et boulevard Foch jusqu'à l'impass de Séminaire
 - o Avranches Travaux de renouvellement des conduites d'eau potable rue Ormond
 - o Ronthon : 1,2 km de canalisation sont été renouvelés au bourg Ronthon
 - o Granville Travaux de renouvellement des conduites d'eau potable du HLM Les Mimosas
- PROD Régie:
 - o Sécurisation de Saint Jean le Thomas : travaux de rénovation du réservoir de Lancé surrie
 - o Analyseurs Régie : rénovation des analyseurs de chlore de l'ensemble des sites de la Régie
 - o Sartilly Réalisation des aménagements de l'arrêt de DUP sur les captages de la Gilberdière



IV. Financement des investissements



Encours de la dette au 31/12/2021 = 28 384 260 €
Epargne brute annuelle 2021 (hors reports) = 1 491 754 €
Durée d'extinction de la dette = 19 ans



IV. Financement des investissements

Projets - Année 2022

Réalisés :

- DIST Régie :
 - o Sartilly : Travaux de renouvellement des conduites d'eau potable au niveau de la Grande rue, rue de l'église et de la mairie
 - o Saint Jean des Champs : Travaux de renouvellement des conduites d'eau potable au Village Planté et aménagement des conduites dans le nouveau lotissement
 - o Avranches : Travaux de renouvellement des conduites d'eau potable au niveau de l'avenue de la liberté, du bois pépin, déconnexion au niveau rue de dunkerque
 - o Ponts : Aménagement des conduites d'eau potable sur le lotissement de la Maréchalerie
 - o Coudeville : Aménagement des conduites d'eau potable sur le lotissement les Ormes,
 - o Le Parc-Plomb : déplacement de conduite en domaine public
- DIST DSP :
 - o Donville-les-Bains : Travaux de renouvellement des conduites d'eau potable rue la concordie et rue des cormorans
 - o Carolles : Extension de réseau rue de la Mazurie



IV. Financement des investissements

Projets - Année 2022

En cours :

- DIST DSP :
 - o Avranches : travaux de renouvellement des conduites d'eau potable rue Chanoine Béranger, étude en cours, travaux début 2023
 - o Avranches : travaux de renouvellement des conduites d'eau potable rue d'Office, étude en cours
 - o Avranches : renforcement de réseau rue des grèves
- DIST Régie :
 - o Marcey-les-Grèves : travaux de renouvellement des conduites d'eau potable depuis le bourg vers la Châtellerie, étude en cours, travaux début 2023
 - o Vains : travaux de renouvellement des conduites d'eau potable à la Vaquerie, les Verdrières, étude en cours, travaux début 2023
 - o Coudeville : renouvellement des conduites d'eau potable village la Rivière, RD vers Bréhal, travaux débutés, fin prévu en octobre 2022 avant les travaux de voirie du département
- PROD DSP :
 - o Périmètre de protection du Thar : première phase de travaux pour la réalisation des aménagements de l'arrêt de DUP



V. Actions de solidarité

Créances éteintes Gérances et Régies

Recettes factures eau	2 007 453,57
Créances éteintes	8 802,41
Taux	0,44%

Dégrevements Warsmann

DOMAINE	NOMBRE DE CLIENTS CONCERNES	VOLUME CONSOMME (m3)	VOLUME EAU DEGRIVEE (m3)
TOTAL AVRANCHES	3	326	1152
TOTAL CABOLLES	3	678	438
TOTAL DONVILLE LES BAINS	5	2487	1861
TOTAL BRACY	1	527	752
TOTAL GENETS	2	630	508
TOTAL GRANVILLE	8	3038	2435
TOTAL LUXE	1	268	82
TOTAL SAINT AUBIN DES PIERRES	2	518	255
TOTAL SAINT PIERRE SUR MER	13	3255	1651
TOTAL SAINT PLANCHEERS	3	539	757
TOTAL SAULOUVILLE	8	2228	1417
TOTAL VAINS	1	164	152
TOTAL SMPGA	51	16291	11528

Dégrevements PRO suite à délibération du 5/05/21

DOMAINE	NOMBRE DE CLIENTS CONCERNES	VOLUME CONSOMME (m3)	VOLUME EAU DEGRIVEE (m3)
TOTAL SAULOUVILLE	1	248	360
TOTAL GRANVILLE	2	2583	156,25
TOTAL SMPGA	3	2831	1916,25



VII. Suivi clientèle

Formule de calcul :
Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées ensemble des abonnés

	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nb/1000 abonnés)
Ancerville-sur-Bosq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon	0.15
Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)	1.04
Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montivron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ranthon (Dragey)	0.00
Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers	0.76
Marcey les Grèves	0.00
Saint Jean le Thomas, Dragey-Ranthon (Ranthon)	0.00
Vains	0.00
Le Parc, Tirepiéd-sur-Sée (Tirepiéd), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le Luot, Choivy	8.98
Bréville/Coudreville/Langueville	6.07
Saint Jean des Champs	9.49
Moyenne	1.04

P 77 P 79

VII. Suivi clientèle

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (48h)

	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
Ancerville-sur-Bosq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon	95.91%
Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)	80.00%
Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montivron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ranthon (Dragey)	91.67%
Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers	83.33%
Marcey les Grèves	100.00%
Saint Jean le Thomas, Dragey-Ranthon (Ranthon)	100.00%
Vains	83.33%
Le Parc, Tirepiéd-sur-Sée (Tirepiéd), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le Luot, Choivy	97.43%
Bréville/Coudreville/Langueville	97.37%
Saint Jean des Champs	92.86%
Moyenne	95.69%

P 77 P 79

VII. Suivi clientèle

Taux de réclamations

Formule de calcul :
(Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur + Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité) / Nombre d'abonnés x 1000

	Taux de réclamations (nb/1000 abonnés)	Nb réclamations
Ancerville-sur-Bosq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon	0.42	11
Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)	0.00	0
Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montivron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ranthon (Dragey)	0.46	1
Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers	0.00	0
Marcey les Grèves	1.42	1
Saint Jean le Thomas, Dragey-Ranthon (Ranthon)	3.01	2
Vains	2.06	1
Le Parc, Tirepiéd-sur-Sée (Tirepiéd), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le Luot, Choivy	1.58	3
Bréville/Coudreville/Langueville	1.35	2
Saint Jean des Champs	1.58	1
Moyenne	0.60	22

P 77 P 79

VII. Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs descriptifs des services	Exercice 2020	Exercice 2021
D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	55 360	51 748
D102.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Variable	Variable
D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	48h	48h
Indicateurs de performance		
P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99.2%	99.9%
P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98.0%	99.8%
P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	66	97
P104.3 Rendement du réseau de distribution	84.7%	89.1%
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés	1.44	1.04
P106.3 Indice linéaire de pertes au réseau	1.39	0.96
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	2.5%	2.1%
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	68.0%	68.3%
P109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	31 758	0
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	-	1.04
P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	-	95.69%
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	-	19 ans
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	-	1.77%
P155.1 Taux de réclamations	-	0.60

P 80 P 80

VII. Annexes

Pour vos présentations en conseil, retrouver les fiches qui vous concernent par UDI ou par communes

P82 – p100 - Fiches de synthèse des indicateurs et données 2021 par UDI et communes

P101 – p116 – Fiches synthèse des analyses ARS 2021 par UDI

P117 – 128 – Plan pluriannuel (2023-2026) de travaux par commune

P 81 P 128

UDI = Unité de Distribution = territoire ayant les mêmes conditions d'exploitation

DE-2022-10-05-E-02 – COMPLEMENTS A LA DE-2021-06-16-E-06 Achat de terrains sur la commune de St Planchers

✓ le CGCT

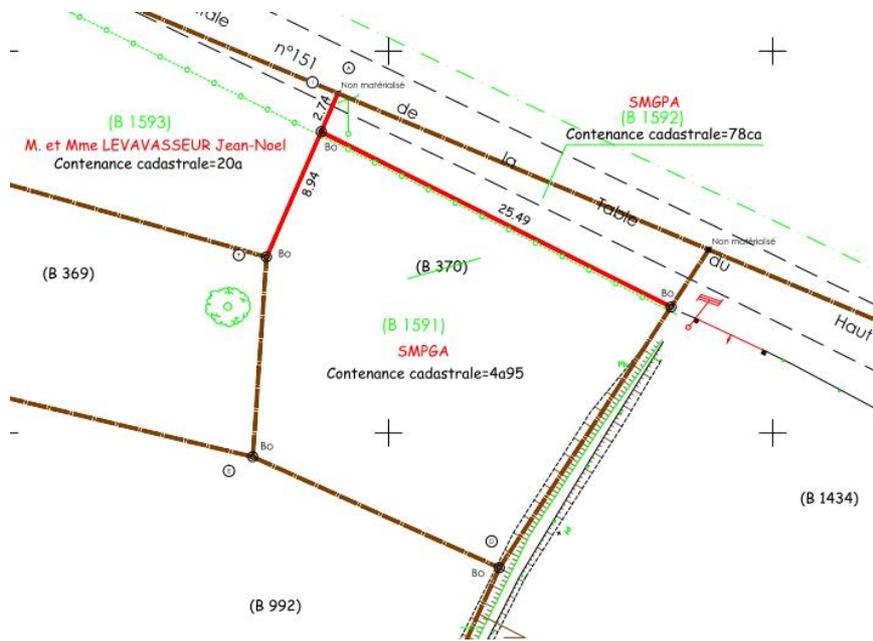
✓ la délibération DE-2021-06-16-E-06 qui rappelait les éléments suivants :

- Fragilité du captage de la commune de St Jean des Champs qui ne permet plus en période sèche d'alimenter en quantité suffisante la commune et qui impose un achat d'eau récurrent
- Possibilité technique de sécuriser la commune de St Jean des Champs en la raccordant au secteur de distribution de Granville via la commune de St Planchers sous réserve de l'implantation d'une bache de reprise
- Avis du service juridique de la Chambre d'Agriculture en date d'août 2020 qui fait état sur le territoire de l'Avranchin du prix des terres et prés libres non bâtis pour l'année 2019 d'une valeur entre 3 840 €/ha et 12 840€/ha

- L'enjeu stratégique de l'achat de terrains sur la commune de St Planchers en vue de pouvoir implanter la bâche de reprise pour alimenter St Jean des Champs à partir de St Planchers
- La vente des parcelles B911 et B912 pour une surface de 5a 90ca aux acquéreurs LEVAVASSEUR et LEPERCHOIS

CONSIDERANT l'erreur matérielle lors de la retranscription de la délibération qui ne traduit pas l'accord d'acquisition d'une part de la parcelle B370 auprès des vendeurs LEVAVASSEUR et LEPERCHOIS

CONSIDERANT le découpage précis réalisé par le géomètre de la parcelle B370 en trois : B1591, B1592 et B1593 de surfaces respectives 4a95, 78ca et 20a décrit ci-dessous :



Le comité syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 :

✎ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et actes inhérents à l'achat décrit ci-dessous entre Monsieur LEVAVASSEUR et Madame Katia LEPERCHOIS, vendeurs et le SMPGA, acquéreur :

Un terrain d'une surface $495+78= 573$ m² pour les parcelles B1591 et B1592, selon le découpage effectué par géomètre et décrit ci-dessus de la parcelle de terre située à SAINT-PLANCHERS (Manche) lieu-dit « La Table de haut », cadastrée section B numéro 370 pour 29a 53ca.

- Terrain libre de toute occupation
- Clôture à réaliser par l'acquéreur
- Frais de bornage et d'acte à la charge de l'acquéreur

Le SMPGA propose le prix d'achat de 12.840 € - douze mille huit cent quarante Euros, par hectare, soit un prix total de 735,73€ – sept cent trente-cinq euros et soixante-treize cents, pour une surface globale de 5a 73ca, payable au comptant sans emprunt au jour de la signature.

***M. Olivier JEAN :** Il est important que ces travaux puissent aboutir, notamment pour sécuriser l'alimentation de la commune avec les périodes de sécheresse que l'on peut connaître.*

**DE-2022-10-05-E-03 – TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION DU
GRANVILLAIS – RESERVOIR AU SOL – SITE DE SAINT NICOLAS
Attribution du marché n°222006**

VU le Code de la Commande publique

CONSIDERANT le rapport d'analyse réalisé par le maître d'œuvre de cette opération

CONSIDERANT les éléments synthétiques de ce dossier présentés ci-après :

Rappel des travaux

Les prestations du présent marché concernent la construction de deux réservoirs de 1500 m³ unitaire et d'un poste de pompage/surpression pour la Sécurisation de l'alimentation du Granvillais - Réservoirs au sol - site de Saint Nicolas.

Rappel de la procédure

- Publication du marché le 06/05/2022
- Retour des offres pour le 22/06/2022 à 17h00
- Phase de négociations, questions pour le 13 juillet 2022 à 12h00

Offres reçues à analyser :

Pli n°	Raison sociale
1	Groupement solidaire SYSTEME WOLF / PIGEON TP / SAUR
2	Groupement solidaire PINTO GC / LE DU Industrie / LOISEL
3	Groupement solidaire VAUBAN GC / STGS / SADE

Conformité des candidatures

- Tous les candidats ont transmis les documents demandés et en cours de validité dans l'appel d'offre.
- Tous les candidats ont transmis les déclarations demandées.
- Tous les candidats ont transmis dans un mémoire technique un descriptif de leurs capacités techniques permettant de juger chaque candidat.
- Toutes les offres déposées répondent à la solution technique et administrative définie par l'acheteur et correspondent à son besoin. De ce fait, aucune offre n'est considérée comme étant inappropriée.
- Aucune offre n'est considérée comme étant irrégulière.

Notation des offres

- Valeur technique

Critère		Notation	Groupement SYSTEME WOLF / PIGEON TP / SAUR	Groupement PINTO GC / LE DU Industrie / LOISEL	Groupement VAUBAN GC / STGS / SADE
Item	Sous critère		Note proposée par le maître d'œuvre		
Item 1 :	Construction gros œuvre, voirie et aménagements	5	5	5	4
Provenance fournitures, fiches techniques et fournisseurs	Canalisations, tuyauteries & équipement	6	4	2	6
Item 2 :	Construction gros œuvre, voirie et aménagements	10	8	9	7
présentation entreprise, moyens humains et matériels, qualifications professionnelles	Canalisations, tuyauteries & équipements	8	8	8	8
Item 3 :	Construction gros œuvre, voirie et aménagements	15	12	10	14
Mode d'exécution envisagé, méthodologie de chantier, moyens d'exécution	Canalisations, tuyauteries & équipements	10	8	8	8
Item 4 :	Chronologie et précision des tâches	4	4	4	4
Planning prévisionnel	Pertinence du planning vis-à-vis des moyens proposés	4	3	4	3
TOTAL		62	52	50	54

- Démarche environnementale

Critère		Notation	Groupement SYSTEME WOLF / PIGEON TP / SAUR	Groupement PINTO GC / LE DU Industrie / LOISEL	Groupement VAUBAN GC / STGS / SADE
Item	Sous critère		Note proposée par le maître d'œuvre		
Item 5 :	propreté et sécurité de chantier	4	4	4	4
Démarche environnementale	protection de l'environnement	2	2	0	2
	déchets de chantier et gestion des nuisances	2	2	2	2
TOTAL		8	8	6	8

- Montant des offres

Candidat	Groupement SYSTEME WOLF / PIGEON TP / SAUR	Groupement PINTO GC / LE DU Industrie / LOISEL	Groupement VAUBAN GC / STGS / SADE
Montant	1 966 141.00	1 934 325.00	1 763 500.00
Notation	25.7	26.4	30

Nous rappelons l'estimation du Maître d'œuvre qui s'élève à : **1 641 620 € HT**

- Notation globale

Notation	Groupement SYSTEME WOLF / PIGEON TP / SAUR	Groupement PINTO GC / LE DU Industrie / LOISEL	Groupement VAUBAN GC / STGS / SADE

Valeur technique	52	50	54
Démarche environnementale	8	6	8
Prix de la prestation	25.7	26.4	30
Note globale	85.7	82.4	92
Classement	2^{ème}	3^{ème}	1^{er}

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 :

↳ **RETIENT** l'offre du groupement solidaire VAUBAN GC / STGS / SADE comme la plus économiquement avantageuse

Article 2 :

↳ **AUTORISE** le Président à signer le marché à « N°222006 - TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION DU GRANVILLAIS – RESERVOIR AU SOL – SITE DE SAINT NICOLAS » avec le groupement solidaire VAUBAN GC / STGS / SADE pour un montant de 1 763 500 € HT.

Article 3 :

↳ **AUTORISE** le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour des subventions liées à cette opération

Départ de M. Patrick DOUASBIN

<p align="center">Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA)</p> <p align="center">CONTRAT DE CONCESSION RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU SYNDICAT</p> <p align="center"><u>AVENANT N°3</u></p> <p>Entre les soussignés :</p> <p>Le Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA), ayant son siège au Pôle de l'eau – ZA de la petite Lande – 240 rue Ampère – 50 380 SAINT PAIR SUR MER, représenté par son Président, Vincent RAILLIET,</p> <p align="right">d'une part.</p> <p>et</p> <p>La Société Compagnie des Eaux du Granvillais et de l'Avranchin (CEGA), Société au capital de 300 000 €, dont le siège est situé rue des grèves 50300 AVRANCHES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COUTANCES sous le numéro 844 410 779, représentée par son Président, Monsieur Thierry TRIBOUILLARD, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués,</p> <p align="right">d'autre part.</p> <p align="right">Page 1 3</p>	<p>PREAMBULE</p> <p>Par contrat de concession à effet au 1^{er} janvier 2019 d'une durée de 6 ans et à échéance au 31 décembre 2014, la société CEGA est chargée de l'exploitation du service public de distribution d'eau potable du SMPGA des communes de GRANVILLE (inclus CHAUSEY), AVRANCHES, SAINT PAIR SUR MER, DONVILLE LES BAINS, JULLOUVILLE, EX-SIAEP de SAINT PLANCHERS (Anctoville sur Bosq, Saint Planchers, Yquelon, Saint Aubin des Préaux, Saint Léger (Secteur de St Jean des Champs)) et CAROLLES.</p> <p>Ce contrat a fait l'objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un avenant n°1 signé le 20 décembre 2019 dont l'objet portait sur des corrections et compléments aux bordereaux de prix unitaires relatifs aux travaux de branchements, de raccordements, l'ajout d'ouvrages et équipements, de compteurs et le déploiement de la radio-relève. - d'un avenant n°2 signé le 21 décembre 2021 dont l'objet portait sur l'extension limitée du périmètre de la délégation de service public à celui couvert précédemment par le contrat (marché public) de l'ex-SIAEP de la région de CHAMPEAUX (St Pierre Langers, Champeaux, St Michel des loups (Jullouville), Angey (Sartilly-Baie-Bocage)), à celui couvert précédemment par le contrat (marché public) de la Commune de SARTILLY (commune historique de Sartilly (Sartilly Baie-Bocage)), à celui couvert par le contrat (marché public) de la Commune de SAINT-JEAN LE THOMAS (St Jean le Thomas, Ronthon (Dragey-Ronthon)), et la prestation de géolocalisation des compteurs, et le déploiement de la « radio relève » dès 2022 sur le nouveau périmètre. <p>ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT</p> <p>Le contexte du présent avenant est le suivant :</p> <p>Le comité syndical du SMPGA a adopté le 6 juillet 2022 un règlement de service d'eau harmonisé applicable à l'ensemble des abonnés quel que soit leur mode de gestion.</p> <p>Ainsi, la collectivité souhaite entériner la mise en application du nouveau règlement de service sur le périmètre CEGA.</p> <p align="right">Page 2 3</p>
---	---

ARTICLE 2 – DETAIL DES MODIFICATIONS APORTEES

Il a donc été décidé de ce qui suit :

- CEGA appliquera le règlement de service annexé au présent avenant (Annexe 1) dès son entrée en vigueur.

La modification du règlement de service n'a pas d'incidence financière.

ARTICLE 3 – DATE D'EFFET ET AUTRES CLAUSES

Le présent avenant n°3 prendra effet à la date de visa des services du contrôle de légalité. Toutes les stipulations du contrat de concession à effet au 1er janvier 2019, non expressément modifiées par le présent avenant n°3, demeurent applicables.

ARTICLE 4 – DOCUMENT ANNEXE

Est annexé au présent avenant avec valeur contractuelle :

- o Annexe 1 : Règlement du service du SMPGA

A Saint Pair sur Mer, le

En deux exemplaires de 3 pages

Pour le SMPGA
Le Président,
V.Railliet

Pour CEGA
Le Président,
T.Tribouillard

DE-2022-10-05-E-05 – MISE A JOUR 07/22 DU REGLEMENT DE SERVICE DU SMPGA – AVENANT GERANCE - VAINS

VU les articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et leurs avenants

VU la délibération DE – 2022-07-06-E-01 qui approuve la mise à jour du règlement du service de l'eau potable et ses annexes en date du 6 juillet 2022

CONSIDERANT la nécessité de contractualiser cette décision du SMPGA au sein des contrats y faisant référence, le règlement de service étant une pièce annexe contractuelle

CONSIDERANT l'absence d'impact financier de cet avenant conformément au projet ci-joint

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 :

↳ **AUTORISE** le Président à signer un avenant n°2 au marché de gérance de Vains avec STGS ayant pour seul objet la modification du règlement de service annexé au contrat

Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du
Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA)

**MARCHE POUR LA GESTION TECHNIQUE
DU SERVICE D'EAU POTABLE DE LA
COMMUNE DE VAINS**

AVENANT N°2

Entre les soussignés :

Le Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA), ayant son siège au Pôle de l'eau – ZA de la petite Lande – 240 rue Ampère – 50 380 SAINT PAIR SUR MER, représenté par son Président, Vincent RAILLIET,

d'une part.

et

STGS, Société à actions simplifiée au capital de 2.250.000 Euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro Siret 352 958 730 00017, ayant son siège social à Avranches, 22 rue des Grèves, 50307 Avranches, représentée par Monsieur Thierry TRIBOUILLARD, Directeur Général, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués,

d'autre part.

Page 1 | 3

PREAMBULE

Par contrat de gestion technique, le gestionnaire est chargé de l'exploitation du service public d'eau potable de la commune de Vains.

Le contrat a pris effet le 1^{er} septembre 2014 et se terminera le 31 août 2024.

Ce contrat a fait l'objet :

- d'un avenant n°1 en date du 7 mai 2020 dont l'objet portait sur le transfert de compétences au SMPGA au 1^{er} janvier 2020, par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2019.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le contexte du présent avenant est le suivant :

Le comité syndical du SMPGA a adopté le 6 juillet 2022 un règlement de service d'eau harmonisé applicable à l'ensemble des abonnés quel que soit leur mode de gestion.

Ainsi, la collectivité souhaite entériner la mise en application du nouveau règlement de service sur le périmètre de la commune de VAINS.

ARTICLE 2 – DETAIL DES MODIFICATIONS APORTEES

Il a donc été décidé de ce qui suit :

- STGS appliquera le règlement de service annexé au présent avenant (Annexe 1) dès son entrée en vigueur.

La modification du règlement de service n'a pas d'incidence financière.

ARTICLE 3 – DATE D'EFFET ET AUTRES CLAUSES

Le présent avenant n°2 prendra effet à la date de visa des services du contrôle de légalité. Toutes les stipulations du marché à effet au 1^{er} septembre 2014, non expressément modifiées par le présent avenant n°2, demeurent applicables.

Page 2 | 3

ARTICLE 4 – DOCUMENT ANNEXE

Est annexé au présent avenant avec valeur contractuelle :

- o Annexe 1 : Règlement du service du SMPGA

A Saint Pair sur Mer, le

En deux exemplaires de 3 pages

Pour le SMPGA
Le Président,
V.Railliet

Pour STGS
Le Directeur Général,
T.Tribouillard

Page 3 | 3

DE-2022-10-05-E-06 – MISE A JOUR 07/22 DU REGLEMENT DE SERVICE DU SMPGA – AVENANT GERANCE – SARTILLY SUD

VU les articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et leurs avenants

VU la délibération DE – 2022-07-06-E-01 qui approuve la mise à jour du règlement du service de l'eau potable et ses annexes en date du 6 juillet 2022

CONSIDERANT la nécessité de contractualiser cette décision du SMPGA au sein des contrats y faisant référence, le règlement de service étant une pièce annexe contractuelle

CONSIDERANT l'absence d'impact financier de cet avenant conformément au projet ci-joint

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 :

↳ **AUTORISE** le Président à signer un avenant n°4 au marché de gérance de Sartilly Sud avec STGS ayant pour seul objet la modification du règlement de service annexé au contrat

**Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du
Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA)**

**MARCHE POUR LA GESTION TECHNIQUE
DU SERVICE D'EAU POTABLE DE L'EX-
SIAEP DE SARTILLY SUD**

AVENANT N°4

Entre les soussignés :

Le **Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA)**, ayant son siège au Pôle de l'eau – ZA de la petite Lande – 240 rue Ampère – 50 380 SAINT PAIR SUR MER, représenté par son Président, Vincent RAILLIET,

d'une part.

et

STGS, Société à actions simplifiée au capital de 2.250.000 Euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro Siret 352 958 730 00017, ayant son siège social à Avranches, 22 rue des Grèves, 50307 Avranches, représentée par Monsieur Thierry TRIBOUILLARD, Directeur Général, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués,

d'autre part.

Page 1 | 3

PREAMBULE

Par contrat de gestion technique notifié le 30 décembre 2015, le gestionnaire est chargé de l'exploitation du service public d'eau potable de l'EX SIAEP de Sartilly Sud sur le périmètre des communes de Genêts, Bacilly, Lolif, Montviron (Sartilly-Baie-Bocage), Dragey (Dragey-Ronthon) et Champcey.

Le contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2027.

Ce contrat a fait l'objet :

- d'un avenant n°1 reçu en préfecture le 11 mai 2016 dont l'objet portait sur les modalités de facturation, l'ajout de prix au bordereau des prix unitaires et la modification du règlement de service pour y intégrer les évolutions réglementaires liées aux lois Hamon et Warsmann.
- d'un avenant n°2 en date du 6 mai 2020 dont l'objet portait sur le transfert de compétences au SMPGA au 1^{er} janvier 2020, par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2019.
- d'un avenant n°3 en date du 22 décembre 2021 dont l'objet portait sur le processus de prise d'abonnement et l'application du règlement de service commun au SMPGA.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le contexte du présent avenant est le suivant :

Le comité syndical du SMPGA a adopté le 6 juillet 2022 un règlement de service d'eau harmonisé applicable à l'ensemble des abonnés quel que soit leur mode de gestion.

Ainsi, la collectivité souhaite entériner la mise en application du nouveau règlement de service sur le périmètre de l'EX SIAEP de Sartilly Sud.

ARTICLE 2 – DETAIL DES MODIFICATIONS APORTEES

Il a donc été décidé de ce qui suit :

- STGS appliquera le règlement de service annexé au présent avenant (Annexe 1) dès son entrée en vigueur.

La modification du règlement de service n'a pas d'incidence financière.

Page 2 | 3

<p>ARTICLE 3 – DATE D'EFFET ET AUTRES CLAUSES</p> <p>Le présent avenant n°4 prendra effet à la date de visa des services du contrôle de légalité. Toutes les stipulations du marché en date du 30 décembre 2015, non expressément modifiées par le présent avenant n°4, demeurent applicables.</p>
<p>ARTICLE 4 – DOCUMENT ANNEXE</p> <p>Est annexé au présent avenant avec valeur contractuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Annexe 1 : Règlement du service du SMPGA <p>A Saint Pair sur Mer, le</p> <p>En deux exemplaires de 3 pages</p> <p>Pour le SMPGA Le Président, V.Railliet</p> <p>Pour STGS Le Directeur Général, T.Tribouillard</p>
<p>Page 3 3</p>

DE-2022-10-05-E-07 – IMPACTS DU TERME DE CONTRATS DE GERANCE SUR LE MODE D'EXPLOITATION

VU le Code de la Commande publique

CONSIDERANT la stratégie générale du SMPGA sur ses modes de gestion du service de l'eau potable qui consiste à faire évoluer les contrats de gérance soumis au code des marchés publics existants soit vers des contrats de concession soit vers de la Régie

CONSIDERANT les caractéristiques du contrat de gérance avec STGS de Marcey-les-Grèves synthétisées ci-dessous :

Date d'effet	Durée	Date de fin
01/01/2013	10 ans	31/12/2022

Avenants			
	1	06/05/2020	Transfert de compétence Distribution au SMPGA – substitution de maîtrise d'ouvrage

Règlement de service applicable : Depuis la validation par délibération du conseil syndical le 19/12/2018, règlement de service global du SMPGA

Accueil du client : Contrats et suivi clientèle réalisée par la Régie du SMPGA

Besoins techniques réalisés par le contrat STGS (ouvertures, fermetures, nouveaux branchements et réparations)

CONSIDERANT l'intérêt manifeste pour l'abonné de Marcey-les-Grèves d'avoir un unique interlocuteur pour ses demandes administratives et techniques

CONSIDERANT l'intérêt manifeste pour la Régie du SMPGA de compléter son expertise sur cette commune en y

ajoutant la gestion technique et en mutualisant ainsi les moyens déjà existants à proximité (site technique sur Chavoy)

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 :

☞ **VALIDE** la proposition du Président de prendre en charge directement avec les équipes de la Régie du SMPGA l'exploitation technique de la commune de Marcey-les-Grèves à compter du 1^{er} janvier 2023

La séance a été levée à 20h09.

Le Secrétaire de séance

Le Président

M. Christophe BRATEAU

M. Vincent RAILLIET